

ROLLE

En 2015, les impôts n'augmenteront pas



ARCHIVES LA CÔTE

Les conseillers ont envoyé par le fond hier soir la proposition municipale d'augmenter

les impôts de 4,5 points par 30 voix contre et 17 voix pour. L'exécutif recommandait une hausse substantielle du taux d'imposition, passant de 59,5% à 64%, afin de s'adapter à l'évolution de la situation financière de la commune. Le taux de 59,5% sera ainsi reconduit pour 2015.

Les conseillers ont suivi les recommandations de la commission des finances qui, à une large majorité, proposait de rejeter le préavis, expliquant que «le besoin effectif d'augmenter les impôts n'était pas prouvé», qu'il s'agissait d'une «mesure anticipative qui n'obéissait à aucun impératif avéré», et que l'introduction de la taxe au sac avait déjà généré des rentrées fiscales pour la commune. A charge de l'exécutif de s'engager plutôt à prioriser les projets d'investissements et d'imaginer des solutions pour réduire les charges. Arguments très proches des motivations nyonnaises (lire en page 3), où le Conseil communal a également tranché pour un non ferme à une hausse d'impôts.

Risque de dépasser le plafond d'endettement

La Municipalité rolloise, quant à elle, relevait, d'une part, que la fiscalité des personnes morales était en baisse et que, d'autre part, d'importants investissements avaient été consentis depuis le début de la législature, sans compter les futurs chantiers à venir. A cela s'ajoute l'inévitable péréquation cantonale en augmentation. L'exécutif estimait indispensable une adaptation à la hausse afin de réaliser toutes les infrastructures nécessaires, sans quoi l'autofinancement des investissements ne serait plus possible, le recours à l'emprunt pour financer le budget de fonctionnement nécessaire et le plafond d'endettement, fixé à 60 millions, probablement atteint en 2018. Mais au crible de ce vote, qui affiche clairement le clivage droite-gauche, les autorités rolloises auront à définir d'autres stratégies plus consensuelles à l'avenir. ● JOL